

panorapresse.ouest-france.fr

Il avait agressé sexuellement deux élèves et deux professeurs

4-5 minutes

Condamné pour des agressions sexuelles sur deux élèves et deux profs d'[Argentan](#), cet enseignant doit changer de métier



Les agressions ont eu lieu en 2022 et 2023, au collège François-Truffaut d'Argentan. | Ouest-France

Mardi 16 juin 2026, un professeur contractuel dans un collège d'[Argentan](#) a été condamné par le tribunal d'[Argentan](#) ([Orne](#)). Depuis cette date, l'exécution provisoire demandée l'empêche de terminer son année scolaire et de travailler au contact de mineurs.

«Mais, la fin de l'année, c'est dans quinze jours...» [À la barre du tribunal d'Argentan \(Orne\)](#), ce professeur contractuel en poste, ne finira pas l'année scolaire devant ses classes et il n'en revient pas. Il vient d'être condamné à 18 mois de prison avec sursis, interdiction définitive d'exercer une activité avec des mineurs, avec exécution provisoire – c'est-à-dire immédiate, même en cas d'appel – mardi 16 juin 2026.

Les faits qui lui sont reprochés ont eu lieu en 2022 et 2023 au collège François-Truffaut d'Argentan. Devant des élèves, le prof s'autorise à dire à une collègue qu'«elle est bonne», l'attrape par la hanche et lui demande un rapport sexuel. Quelques jours plus tard lorsque celle qui est la référente

égalité femmes-hommes de l'établissement veut lui dire combien elle a été choquée de son comportement, il «lui touche la poitrine en tentant d'attraper un pendentif entre ses seins».

« Un humour de beauf »

Elle en parle à sa hiérarchie qui l'assure qu'elle ne travaillera plus avec ce quinquagénaire, qui a reçu un rappel à l'ordre. Mais porte plainte car elle apprend qu'il y a d'autres victimes, deux collégiennes qui viennent voir la référente pour dénoncer le [comportement du même professeur](#). L'une a été caressée sur le haut des fesses, en classe, à deux reprises ; l'autre s'est vue retirer son portable de la poche arrière de son jean avec cette remarque : «Tu vas l'écraser avec ton gros c...» La quatrième victime, présente également à l'audience, est une autre professeure qui, le remerciant pour un service, entend : «Tu pourras passer sous le bureau pour me remercier. »Mais aussi : «Tu es épuisée ? Ça se voit que tu n'as jamais passé une nuit d'amour avec moi.»

Le prévenu, marié et père de famille, plaide «une attitude tactile, un humour de beauf» mais ne reconnaît pas les attouchements. «L'ambiance de ce collègue est bonne, j'ai eu l'impression d'être en famille», raconte-t-il, maladroite. «Je n'ai jamais touché volontairement une enfant, de manière sexualisée, jamais. »Les expertises psychologiques des élèves montrent qu'elles en ont été marquées.

VIDÉO. [Lyhanna : des rassemblements se tiennent à nouveau pour réclamer une loi intégrale](#)

La présidente du tribunal soulève : «Vous avez été suspecté de viol et d'agression sexuelle sur deux sœurs, il y a quinze ans.» Les plaintes ont été classées. En 2016, il avait reçu un coup de cutter d'un homme qui avait jugé que le prof avait mal regardé sa petite amie.

« Le rectorat l'a réembauché »

L'une des victimes a témoigné au tribunal de son «angoisse à l'idée de travailler avec lui. Ça a vraiment perturbé ma posture professionnelle. J'ai jeté ma robe...»

Le procureur a rappelé «combien les agressions sont autant d'énergie dépensée par les femmes pour éviter ces agissements individuels et égoïstes des hommes.» Il s'est excusé de la durée de l'enquête due aux différents départements concernés puisque le prévenu vit dans le [Calvados](#) et avait été muté dans l'[Eure](#). Il a requis un stage de lutte contre le sexisme à ses frais dans un délai de six mois (sinon 4 mois de prison), quatre mois de prison avec sursis et trois ans d'interdiction d'activité en lien avec des mineurs. Son avocat a souligné que «le rectorat l'a réembauché» et signalé l'absence d'autres agressions après son passage à [Argentan](#).

La présidente admet une peine «très sévère d'avertissement judiciaire». Le quinquagénaire a en outre été condamné à verser à chaque victime 500 € de dommages et intérêts. Il a quitté l'audience en déclarant qu'il fera appel. Il dispose de dix jours pour cela.

Danièle Fourey